

VD_FINDINFO Arrêt / 2009 / 952 vom 21. Oktober 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-10-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2009__952

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2009 / 952 du 21 octobre 2009

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2009 / 952 del 21 ottobre 2009

Regeste

ORDONNANCE DE CONDAMNATION, NON-LIEU, OPPOSITION{PROCÉDURE},
MOYEN DE DROIT CANTONAL | 270 al. 1 CPP, 271 CPP, 272 CPP

Erwägungen

E. 1

Celui qui se sera livré sur une personne à des voies de fait qui n'auront causé ni lésion corporelle ni atteinte à la santé sera, sur plainte, puni d'une amende.

E. 2

La poursuite aura lieu d'office: a. si l'auteur est le conjoint de la victime et que la menace a été commise durant le mariage ou dans l'année qui a suivi le divorce; En raison des faits mentionnés dans l'ordonnance (ch. 1 et 2). III. Confirme la partie libératoire de l'ordonnance entreprise. IV. Dit que le recours de B.J._____ est sans objet. V. Dit que les frais du présent arrêt, par 550 fr. (cinq cent cinquante francs) suivent le sort de la cause. VI. Déclare l'arrêt exécutoire. Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié aux parties, ainsi qu'au Ministère public, par l'envoi d'une copie complète : - M. Matthieu Genillod, avocat (pour B.J._____), - M. Jean-Pierre Wavre, avocat (pour A.J._____). Il est communiqué en outre par l'envoi d'une copie complète à : ■ M. le Procureur général du canton de Vaud, ■ M. le Juge d'instruction cantonal. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral - RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.